

Ontario Immigrant Nominee Program

Regional Immigration Pilot Program - Cornwall

The Ontario Immigrant Nominee Program (OINP) allows foreign workers, international students and others with the right skills, experience and education to apply for a nomination for permanent residence in Ontario.

The City of Cornwall is part of a two-year pilot project that will begin in early 2020. If you qualify for any of the OINP Employer Job Offer streams and your full-time job offer is from an employer located within the eligible region for Cornwall, then you may qualify for the pilot.

The OINP recognizes and nominates people for permanent residence who have the skills and experience the Ontario economy needs, and the Government of Canada makes the final decision to approve applications for permanent residence.

What you need to know

Although there are different opportunities to apply to OINP, the regional pilot has set aside nominations in the Employer Job Offer category, which has three streams:

- Foreign Worker stream: for workers in skilled positions
- International Student stream: for recent graduates in Ontario
- In-Demand Skills stream: for intermediate skilled workers in specific sectors, such as agriculture, construction, trucking and personal support workers

Application process

There are three main steps to follow when applying for permanent residence through the Regional Immigration Pilot:

1. Make sure you qualify

The pilot works within the existing Employer Job Offer streams of the OINP. There is not a separate set of criteria for the pilot. If you qualify for any of the OINP Employer Job Offer streams and your full-time job offer is from an employer located in the Cornwall community, then you and your employer may qualify for the pilot.

2. How to participate

Intake for applications under the Regional Immigration Pilot is not yet open. Please monitor the OINP website for more information about intake and applications in early 2020. Once you've chosen your stream, you must apply online, through the OINP e-Filing Portal. It takes between two to three hours to complete the application. The application cost for the employer job offer streams for applicants outside of the Greater Toronto Area is \$1,500.

If you are an employer, you can email business.immigration@ontario.ca to find out more about the program.

3. Apply to the Government of Canada for permanent residence

If your application is successful and you are nominated by the Ontario government, the next step is to apply for permanent residence through Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC). The Government of Canada makes the final decision on who becomes a permanent resident.

More information

More information on OINP is available on the Ontario website:

<https://www.ontario.ca/page/ontario-immigrant-nominee-program-oinp>

Employment opportunities in Cornwall can be found on ChooseCornwall.ca



Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI)

Projet pilote de l'Ontario pour l'immigration dans les régions - Cornwall

Le Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) permet aux travailleurs et étudiants étrangers ainsi qu'aux autres personnes souhaitant immigrer qui ont les compétences, l'expérience et la formation requises de demander une désignation au gouvernement de l'Ontario en vue de recevoir la résidence permanente.

La Ville de Cornwall fait partie d'un projet pilote de deux ans qui débutera au début de 2020. Si vous êtes admissible à l'un des volets Offre d'emploi du POCI et que votre offre d'emploi à temps plein provient d'un employeur situé dans la région admissible pour Cornwall, vous pourriez alors être admissible au projet pilote.

Le POCI reconnaît et choisit les personnes pour la résidence permanente qui ont les compétences et l'expérience dont l'économie ontarienne a besoin, et le gouvernement du Canada prend la décision finale d'approuver les demandes de résidence permanente.

Ce que vous devez savoir

Bien qu'il existe différentes possibilités de présenter une demande dans le cadre du POCI, le Projet pilote pour l'immigration régionale a réservé des désignations dans la catégorie Offre d'emploi, qui comporte trois volets :

- Volet Travailleurs étrangers : pour les travailleurs occupant des postes qualifiés.
- Volet Étudiants étrangers : pour les nouveaux diplômés en Ontario.
- Volet Compétences recherchées : pour les travailleurs ayant une spécialisation intermédiaire dans des secteurs spécifiques, comme l'agriculture, la construction, le camionnage et les services de soutien à la personne.

Processus de demande

Il y a trois principales étapes à suivre pour présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale.

1. Assurez-vous d'être admissible

Veillez noter que le Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale fait partie intégrante des volets Offre d'emploi existants du POCI. Il n'y a pas de critères distincts pour le projet pilote. Si vous êtes admissible à l'un des volets Offres d'emploi du POCI et que votre offre d'emploi à temps plein provient d'un employeur situé dans la collectivité de Cornwall, vous et votre employeur pouvez être admissibles au projet pilote.

2. Comment participer

Les demandes au titre du Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale ne sont pas encore acceptées. Veuillez surveiller le site Web du POCI pour obtenir de plus amples renseignements sur la période de présentation des demandes au début de 2020. Une fois que vous savez pour quel volet vous voulez présenter une demande, vous devez présenter votre demande de désignation en ligne, dans le portail de dépôt électronique du POCI. Il faut deux à trois heures pour la remplir. Le coût de la demande pour les volets Offre d'emploi pour les demandeurs à l'extérieur de la région du Grand Toronto est de 1 500 \$.

Si vous êtes un employeur, vous pouvez communiquer en écrivant à l'adresse business.immigration@ontario.ca pour en savoir plus sur le programme.

3. Présentez votre demande de résidence permanente au gouvernement du Canada

Si l'Ontario accepte votre demande de désignation, l'étape suivante consiste à présenter une demande de résidence permanente par l'entremise d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

C'est le gouvernement du Canada qui a le dernier mot et qui accorde la résidence permanente aux demandeurs.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir plus sur le POCI, consultez le site Web de l'Ontario suivant :

<https://www.ontario.ca/fr/page/programme-ontarien-des-candidats-limmigration-poci-0>

Les possibilités d'emploi à Cornwall peuvent être consultées sur le site ChooseCornwall.ca

